

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mars 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété actuellement cadastrée sous le numéro 967 de la section B, appartenant à la SA Léon Grosse, rue de la Vie Guerse à Bron et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 56 mètres carrés environ, serait cédée gratuitement en application des dispositions du permis de construire délivré le 20 avril 1973 sous le numéro 95 152 3032 ;

B - Propose d'approuver le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 95 152 3032 en date du 20 avril 1973 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,